

Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption

2014 - 2018



République Arabe d'Égypte



République arabe d'Égypte

La Sous-Commission Nationale de Coordination pour la Prévention
et la Lutte contre la Corruption

Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption

2014 - 2018

Sommaire

1- Introduction:

Objectif de la stratégie	6
Bases de la fondation de la stratégie – Mécanismes de la fondation de la stratégie	6 - 7

2- Première partie:

Problème de la corruption en Egypte	9
1- Définition de la corruption et ses types	9
2- Phénomène de la corruption en Egypte	10 - 12
3- Mesure de la corruption en Egypte	12
4- Causes de la corruption en Egypte	14
a) Causes économiques	14
b) Causes administratives	16
c) Causes juridiques	20
d) Absence de la transparence suffisante	22
e) Causes en relation avec les préparations institutionnelles pour la lutte contre la corruption	22
f) Causes sociales	24
g) Autres causes	25

3- Deuxième partie:

Cadre général de la Stratégie de Lutte Contre la Corruption:	27
1- Principes sur lesquels s'est fondée la stratégie	27
2- Durée de la stratégie	28
3- Sphères participantes à l'exécution	28
4- Analyse stratégique à quatre dimensions SWOT	30
a) Points de force	30
b) Points de faiblesse	31
c) Opportunités dans le milieu	32
d) Menaces dans le milieu	33

4- Troisième partie:

Parcours stratégique:	35
1- Vision	35
2- Mission	35
3- Objectifs internationaux de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption	35
5- Le plan exécutif principal de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption ..	38 - 45

Introduction

Dans le cadre d'une volonté réelle du peuple égyptien et d'une volonté politique pour lutter contre la corruption, il a été stipulé dans la Constitution de 2014 que l'Etat est engagé à lutter contre la corruption d'une part ainsi que les sphères et les appareils de contrôle compétents sont engagés pour être en pleine coordination avec l'Etat pour la lutte contre la corruption, la consécration des principes de la transparence et de l'intégrité et mettre en vigueur la loi d'autre part.

Etant donné que la corruption est l'obstacle principal qui entrave tous les efforts visant à réaliser la croissance générale vu son impact négatif sur tous les domaines de la vie comme gaspiller les énergies fournies et entraver les forces du gouvernement de fournir les services fondamentaux aux citoyens, l'Egypte a connu sur le plan national un grand intérêt en ce qui concerne la lutte contre la corruption ainsi qu'une évolution remarquable pour les efforts déployés dans ce domaine, lequel le plus éminent est la fondation de la Commission Nationale de Coordination pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption ainsi que celle de la Sous-Commission en émane.

C'est dans le cadre des efforts déployés dans les domaines de la réforme administrative et économique en tant que ces deux derniers constituent deux introductions principales pour juguler la corruption d'une part, et l'approbation de l'Egypte pour la convention des Nations Unies pour lutter contre la corruption en 2005, et la convention arabe pour lutter contre la corruption en 2014 d'autre part, que des engagements ont été pris en compte à l'égard des pays membres visant à mettre en œuvre des formalités dans le domaine des mesures préventives pour lutter contre la corruption, mettre à jour les législations afin d'être en pleine adéquation avec les engagements mentionnés dans la convention en relation avec les actes criminels, et surtout ceux en relation avec les domaines de la coopération internationale, la récupération des biens et les aides techniques.

C'est pour cela qu'une stratégie nationale a été préparée pour lutter contre la corruption représentant une vision vers une évolution du niveau de la performance

administrative d'une part, et sauvegarder l'argent public d'autre part. Il s'agit d'un message pour tout le monde afin de confirmer que l'intégrité, la transparence et l'interrogation sont considérées comme étant une priorité pour l'Etat dans tous les domaines. Il est à noter qu'une telle stratégie vise à dresser un plan réel pour lutter contre la corruption en Egypte, un tel plan basé sur les possibilités et les énergies disponibles afin de limiter les aspects de la corruption dans la société. Cela se fait tout en fixant des objectifs et des étapes exécutives visant à juguler ce phénomène, réformer le comportement des individus pour atteindre une certaine évolution dans la performance afin de réaliser le développement durable et le confort aux citoyens.

Cette stratégie a été fondée sur une étude menée sur les causes de la corruption en Egypte. Il est à noter qu'à part l'analyse des points forts et des points faibles qui sont présentés dans le milieu interne, les opportunités et les menaces présentées dans le milieu externe du processus de la lutte contre la corruption d'une part, il a été fixé des axes constituant des tendances générales pour la stratégie déterminant des objectifs généraux pour chacun de ces axes ayant des sous-axes dans le but de juguler tous les différents aspects du phénomène de la corruption.

Cette stratégie constitue un cadre général du plan national pour lutter contre la corruption pour les années 2014 – 2018. Elle adopte un grand nombre de principes dont le plus important est le renforcement du principe de l'interrogation et de contrôle sans discrimination. Il s'agit d'offrir un message pour lutter contre la corruption et en prévenir, telle est une responsabilité commune pour toutes les autorités de l'Etat et de la société. Ce qui nécessite par la suite la concertation des efforts afin de réaliser la sensibilisation nécessaire, la prévention, la dissuasion aux corrompus. Désormais, le citoyen aura complètement le droit d'être au courant des résultats de tous les efforts déployés. Il comprendra par la suite que sa participation dans la lutte contre la corruption est un devoir national visant à réaliser le développement durable du pays et le confort à son peuple.

**La Sous-Commission Nationale de Coordination
pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption**

Objectif de la stratégie

Lutter contre la corruption dans la société égyptienne se fait en fixant des objectifs, des politiques, des programmes et des mécanismes capables de l'encercler et de mettre en vigueur une culture sociative refusant la corruption.

Fondation de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption

Le plan de la fondation de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption et sa prévention se basa sur la connaissance de ses causes véritables et la mise en vigueur des objectifs, des politiques, des programmes et des mécanismes qui renforcent les principes de la transparence, de l'intégrité et de l'interrogation sans favoritisme. Une telle stratégie contribue à sa prévention et à lutter contre la corruption via les efforts concertés de toutes les parties du processus de l'Etat afin de lutter contre ce phénomène et limiter le rôle de chacun d'eux.

Bases de la fondation de la stratégie

- 1- Observer les aspects les plus évidents de la corruption.
- 2- Faire un diagnostic précis du problème de la corruption afin d'en délimiter les causes.
- 3- Déterminer les points de force et de faiblesse dans le système du travail et la lutte contre la corruption en Egypte.
- 4- Déterminer les menaces auxquelles fait face le système du travail pour lutter contre la corruption en Egypte et les opportunités qui pourraient être exploitées pour les soutenir.
- 5- Déterminer précisément les objectifs en prenant en considération leur réalisation à court et moyen termes.
- 6- Etablir les politiques qui doivent être suivies afin de réaliser les objectifs et traiter les phénomènes causant la corruption.
- 7- Déterminer les mesures requises pour la participation effective dans la lutte

contre la corruption de toutes les sphères concernées, avec en tête les appareils de contrôle, les sphères de l'exécution de la loi, les appareils gouvernementaux et les organisations de la société civile.

- 8- Mettre en œuvre des mécanismes visant à exécuter le plan national pour la lutte contre la corruption.

Mécanismes de la fondation de la stratégie

- 1- Développer des systèmes de travail de sorte que ceux-ci réaliseraient la lutte contre la corruption.
- 2- Développer une participation efficace entre toutes les sphères concernées dans la construction d'un seul front chargé pour lutter contre la corruption.
- 3- Mettre en œuvre des mécanismes pour lutter contre la corruption (limiter les structures administratifs - développer les ressources humaines - appliquer les principes de transparence et d'intégrité - ...).
- 4- Fixer les objectifs à court et moyen termes avec la possibilité de réaliser l'objectif précisé de sorte que celui-ci ne soit pas en contradiction avec les autres.
- 5- Fournir toutes les ressources (matérielles - humaines) afin de mettre en vigueur la stratégie.
- 6- Répartir les missions et les responsabilités à la lumière des axes de la stratégie.
- 7- Mettre en œuvre des mécanismes alternatifs en cas de force majeure afin de réaliser la flexibilité nécessaire pour faire face à tout changement éventuel qui puisse entraver l'exécution de la stratégie.
- 8- Mettre en œuvre des indices nationaux visant à poursuivre l'exécution de cette stratégie.

Première Partie:

Problème de la Corruption en Egypte

Première partie: Problème de la Corruption en Egypte

1- Définition de la corruption et ses types:

a) Définition de la corruption:

Il n'y a pas de définition précise pour la corruption donnée par les chercheurs dans ce domaine, vu la nature compliquée du phénomène et les différents angles selon les quels ce phénomène peut être. Cependant, il y a quelques définitions qui furent largement acceptées et utilisées dont la plus importante est celle de la Banque mondiale selon laquelle la corruption est *"l'abus de l'autorité publique afin de réaliser des intérêts personnels"*. Mais cette définition est critiquée étant donné qu'elle se limite à la corruption dans le domaine gouvernemental et public.

En revanche, une des organisations donna une définition pour le concept de la corruption, qui selon elle, il s'agit de *"l'abus de l'autorité exploitée afin de réaliser des bénéfices personnels"*. Selon cette définition, est élargi le domaine de la corruption pour englober aussi le secteur privé. Cette dernière définition est la plus acceptée au niveau international.

b) Types de corruption:

Il y a plusieurs types de corruption: administrative, financière et politique. Ces types diffèrent selon le critère adopté pour les distinguer, de sorte que deux critères furent choisis. Le premier: la quantité des revenus du crime de la corruption et le grade fonctionnel de celui qui la pratique. Le second: la nature du secteur où la corruption a lieu.

Selon la quantité de revenus du crime de la corruption et le grade fonctionnel de celui qui la pratique, nous pouvons diviser la corruption en petite et grande corruptions. Pour la petite corruption, il s'agit de celle qui est exercée par les

petits fonctionnaires et les responsables. Parfois, les revenus de ce type sont limités et se caractérise dans la plupart des cas par l'irrégularité. L'objectif de ce type pourrait consister à faciliter les formalités compliquées mais il peut être en soi une raison pour compliquer ces procédures étant donné que le fonctionnaire met exprès des obstacles aux citoyens en créant des entraves routinières pour les inciter à payer des pots de vin. Quant à la grande corruption: il s'agit de la corruption exercée par les grands fonctionnaires et les responsables. Parfois, le revenu de ce type est grand et est caractérisé comme étant organisé et il est répandu dans les pays sous-développés qui souffrent de manque de règlements et de systèmes pour les gérer.

2- Phénomène de la corruption en Egypte suivant les perspectives interne et externe:

a) Sur le plan interne:

L'intérêt pour l'étude du phénomène de la corruption en Egypte date de 2008, où se firent des études, des recherches et des sondages et furent publiés plusieurs rapports, dont le premier fut celui de la Commission de Transparence et d'Intégrité au Ministère du Développement Administratif de l'Etat, outre le rapport sur le troisième colloque des Nations Unies pour les pays concernés de la convention de la lutte contre la corruption, tenue à Doha, du 9 au 13 novembre 2013, et l'étude des cadres culturels des comportements des Egyptiens et leurs tendances vis-à-vis des valeurs de la transparence et de la lutte contre la corruption. ⁽¹⁾

S'y ajoutent les études du Centre du contrat social sur "le diagnostic de la réalité égyptienne par l'étude du cadre légal et institutionnel de la lutte contre la corruption en Egypte", ainsi que les sondages du Centre de la prise de décision sur "l'évaluation du degré de propagation de la corruption

1- Les rapports de la Commission de Transparence et d'Intégrité sont disponibles sur le site suivant:
http://www.ad.gov.eg/Ar/GovernanceDetails.aspx?subject_id=1054

administrative sur le plan géographique dans tous les gouvernorats de la république et l'évaluation du degré de sa propagation sur le plan des secteurs gouvernementaux", ainsi que "l'expérience de la construction et l'application d'un indicateur pour mesurer la corruption administrative en Egypte", avec la présentation d'une proposition sur la possibilité d'expansion dans la mesure de la compréhension du phénomène de la corruption administrative chez les citoyens de manière plus profonde."

De même, des études et des recherches différentes furent réalisées au centre du gouvernement sur "le renforcement de l'accès des citoyens à la justice et le soutien de l'aide légale dans le monde arabe" et "la transparence et la participation sociative dans l'établissement du bilan de l'Etat."

D'autres études furent menées dans les centres de recherches affiliés à l'Université de Helwan et quelques organisations de la société civile tel que le Centre Egyptien du Soutien des Organisations Populaires portant sur "le rôle des organisations de la société civile dans le renforcement de la transparence et l'interrogation dans les systèmes gouvernementaux" et "la reconnaissance de la société égyptienne des sens et des formes de la corruption administrative et les manières de renforcer la transparence et l'interrogation" effectuées par le Centre du Support du Développement et de la Réhabilitation Institutionnelle, ainsi que "l'alliance de l'article 13 pour lutter contre la corruption", une telle effectuée par l'Association Egyptienne du Développement de la Participation Sociative.

Outre:

L'étude intitulée "le milieu des petits et moyens projets en Egypte et la relation entre les petits et moyens projets avec les administrations gouvernementales", effectuée par le Centre des Etudes Politiques et Stratégiques (CEPS) d'Al-Ahram. L'étude intitulée "les petites et moyennes entreprises", publiée en 2009 par le Centre des Projets Internationaux Spéciaux (CIPE) ⁽²⁾. En effet, les

2- Rapports publiés par le Centre des Projets Internationaux Spéciaux (CIPE) en collaboration le Centre des Etudes Politiques et Stratégiques (CEPS) d'Al-Ahram.

<http://www.ad.gov.eg/Admin/EditorDocs.pdf>

résultats des sondages pour un bon nombre de ces entreprises indiquèrent que presque la moitié parmi elles trouvent une grande difficulté dans le traitement avec les appareils gouvernementaux afin de suivre les procédures de la fondation. La plupart mentionnèrent le fait qu'elles devraient payer des pots de vin pour terminer ces procédures.

L'étude intitulée "La transparence dans les achats et les projets gouvernementaux afin de garantir la compétition équitable des petites et moyennes affaires", effectuée par le Centre des Projets Internationaux Spéciaux.

La plupart des études citées se concentrèrent sur l'analyse d'un ou de plusieurs aspects du phénomène de la corruption sans aborder le phénomène de façon globale.

b) Sur le plan externe:

Plusieurs études furent effectuées par les organisations externes qui s'intéressèrent au degré de corruption en Egypte depuis 2009 jusqu'à 2014. La plupart d'entre elles reflétèrent une image imprécise de la réalité de la corruption en Egypte vu le manque de participation de la part des appareils égyptiens dans la préparation des études portant sur la lutte contre la corruption.

3- Mesure de la corruption en Egypte:

La plupart des efforts portant sur la mesure de la corruption en Egypte se concentrèrent sur l'établissement des mesures concernant sa perception, étant donné qu'il est très difficile de mesurer la corruption vu l'absence d'une définition globale pour elle, outre ses différentes formes et l'absence de statistiques précises et d'informations. C'est ce qui rend sa mesure imprécise de façon générale. Malgré ce qui précède, de nombreux efforts furent déployés pour mettre en œuvre une méthodologie pour la mesurer. La plupart des efforts s'orientèrent vers la mesure de la corruption financière vu ses conséquences négatives sur le développement économique global en Egypte, étant donné

qu'il affecte négativement l'attrait des investissements étrangers vers l'Egypte et la confiance des citoyens à l'égard des appareils de l'Etat. C'est ce qui limite leur productivité. La corruption est mesurée à travers l'évaluation de la quantité des revenus illégaux par deux moyens:

a) Premier moyen:

Sont utilisées les données économiques totales et elles dépendent de l'évaluation de la quantité de revenus provenant du phénomène de l'économie non-officielle ou cachée ⁽³⁾ comme le taux du PIB, même si l'économie non-officielle ou cachée existe dans plusieurs pays sous-développés et développés, elle incite à la corruption. Le propriétaire de l'activité économique trouve que les formalités d'inscription lui coûteront des papiers d'inscription et de l'argent supplémentaire (l'élévation des frais des transactions), vu les pots de vin que cela exigerait, à part les frais légaux. C'est ce qui fait qu'il n'inscrit pas ses activités économiques pour éviter ces frais, préférant rester à l'ombre.

b) Deuxième moyen:

Pour mesurer la corruption, la deuxième méthode utilise les données rassemblées sur les crimes enregistrés comme ceux de l'évasion fiscale et douanière via les institutions de fisc et les sphères de la mise en vigueur de la loi. Le total de l'évasion fiscale atteint presque 61 milliards de livres égyptiennes en 2013 selon (l'Administration de Vérification et de Perception) du total des revenus fiscaux prélevés estimés à 366 milliards de livres égyptiennes, avec un taux de 16.7%. ⁽⁴⁾ Alors que le taux de l'évasion douanière atteint 1.2 milliard de livres égyptiennes (dans les procès publiés uniquement) en 2013

3- L'économie non-officielle est l'ensemble des activités économiques non enregistrées et non soumises au contrôle de la part des appareils de l'Etat. En Egypte, elle revêt plusieurs formes dont la plus grave est les opérations de fabrication qui se font loin des critères de sécurité et de qualité.

Samer El Naggar, Le coût économique et financier de la corruption en Egypte, analyse du coût de la corruption en Egypte, Etude non publiée, Le centre du gouvernement, 2014, p.37.

4- Samer El Naggar, Mohammed Ali, Les coûts financiers de la corruption, Dans une étude intitulée: L'analyse des coûts de la corruption en Egypte, Etude non publiée, 2014, p.38.

de l'ensemble des revenus des taxes douanières estimées à 21,546 milliards de livres égyptiennes, soit d'un taux de 0.248% malgré le déficit dans la balance commerciale atteignant presque 220 milliards de livres égyptiennes la même année. ⁽⁵⁾

4- Ces causes de la corruption en Egypte:

La société égyptienne connut durant les trois dernières décennies de nombreux changements politiques, sociaux et économiques. Parmi les changements les plus importants, compte l'époque de la transformation vers le modèle économique capitaliste, comme les expériences des autres pays, et ce qui en découla comme augmentation de biens, injustice dans leur répartition d'une part et que ne bénéficient pas des fruits du développement les couches dont le revenu est limité. C'est ce qui fit naître chez eux le sentiment de l'injustice et de la nonchalance, permettant ainsi à la corruption de se propager. Les causes de la corruption, dans la société égyptienne, sont les suivantes:

a) Causes économiques:

(1) Baisse des niveaux des revenus et leur disparité:

Quelques critères internationaux utilisés pour mesurer le degré de pauvreté et la justice dans la répartition du revenu montrent la baisse du niveau du revenu. Parmi ces critères les plus importants et les plus précis, figure le facteur GINI Coefficient. En Egypte, le facteur GINI ⁽⁶⁾

5-Samer El Naggar, Mohammed Ali, Les coûts financiers de la corruption, Dans une étude intitulée: L'analyse des coûts de la corruption en Egypte, Etude non publiée, 2014, p.36.

6- Le facteur GINI mesure dans quel degré se dérive la répartition du revenu ou les dépenses économiques des individus et des familles dans l'économie nationale par rapport à la répartition idéale des revenus et des richesses. Le facteur se compose de la fonction "Lorenz" qui exprime les taux cumulatifs du total des revenus encaissés par opposition au nombre cumulé de ceux qui l'obtiennent, à commencer par les individus et les familles les plus pauvres. Outre la fonction virtuelle qui indique l'égalité absolue. Le facteur GINI mesure la surface/le décalage entre la fonction Lorenz et la fonction virtuelle à travers le taux de la plus grande distance sous la fonction virtuelle, et l'indicateur zéro montre l'égalité absolue alors que l'indicateur 100 montre l'inégalité absolue. <http://data.worldbank.org/indicator/SLOV.GINI>

atteignit 32.1% en 2011. C'est ce qui indique l'inégalité en comparaison avec le taux de 36% en 2009. Ensuite, il connut plus de recul en 2012 pour atteindre 28% à cause du recul du taux de développement pour atteindre 2.2% et l'augmentation du taux de chômage. L'absence de la justice sociale et la répartition injuste des revenus et des richesses de la scène économique et sociale mena à la baisse du niveau des revenus et leur disparité. La richesse se concentra entre les mains d'une catégorie qui excelle plus que d'autres à exploiter les activités qui ne sont pas transparentes en Egypte, ainsi qu'à l'incapacité d'une grande tranche de citoyens à satisfaire leurs besoins essentiels de produits et de services. C'est ce qui mena au fait que certains eurent recours aux pratiques corrompues comme moyen pour satisfaire ces besoins.

Parmi les causes les plus importantes dans la baisse des niveaux de revenus en espèce et ses forces de l'achat et leur disparité, les éléments suivants:

- L'insuffisance des salaires dans plusieurs secteurs dans l'appareil administratif de l'Etat, notamment les unités concernées par les services.
- La pratique de l'accaparement faite par quelques individus et compagnies qui mène à l'augmentation des prix de nombreuses marchandises et services, notamment les marchandises stratégiques, sans justification économique.
- La croissance constante des taux d'inflation, influençant par la suite sur l'augmentation des prix des services et des marchandises et la dévaluation de la monnaie. C'est ce qui avale toute augmentation que subissent les revenus, affectant ainsi négativement leur valeur effective.
- L'encouragement de la culture de la consommation chez les individus qui fit que les taux de consommation ne sont pas en accord avec les revenus et ils sont insuffisants pour satisfaire les besoins des individus sans une sensibilisation convenable.

(2) Exagération dans les dépenses économiques:

Malgré les insurances de l'Etat et les efforts continus du gouvernement pour régler les dépenses administratives de l'Etat, notamment en ce qui

atteinait 32.1% en 2011. C'est ce qui indique l'inégalité en comparaison avec le taux de 36% en 2009. Ensuite, il connut plus de recul en 2012 pour atteindre 28% à cause du recul du taux de développement pour atteindre 2.2% et l'augmentation du taux de chômage. L'absence de la justice sociale et la répartition injuste des revenus et des richesses de la scène économique et sociale mena à la baisse du niveau des revenus et leur disparité. La richesse se concentra entre les mains d'une catégorie qui excelle plus que d'autres à exploiter les activités qui ne sont pas transparentes en Egypte, ainsi qu'à l'incapacité d'une grande tranche de citoyens à satisfaire leurs besoins essentiels de produits et de services. C'est ce qui mena au fait que certains eurent recours aux pratiques corrompues comme moyen pour satisfaire ces besoins.

Parmi les causes les plus importantes dans la baisse des niveaux de revenus en espèce et ses forces de l'achat et leur disparité, les éléments suivants:

- L'insuffisance des salaires dans plusieurs secteurs dans l'appareil administratif de l'Etat, notamment les unités concernées par les services.
- La pratique de l'accaparement faite par quelques individus et compagnies qui mène à l'augmentation des prix de nombreuses marchandises et services, notamment les marchandises stratégiques, sans justification économique.
- La croissance constante des taux d'inflation, influençant par la suite sur l'augmentation des prix des services et des marchandises et la dévaluation de la monnaie. C'est ce qui avale toute augmentation que subissent les revenus, affectant ainsi négativement leur valeur effective.
- L'encouragement de la culture de la consommation chez les individus qui fit que les taux de consommation ne sont pas en accord avec les revenus et ils sont insuffisants pour satisfaire les besoins des individus sans une sensibilisation convenable.

(2) Exagération dans les dépenses économiques:

Malgré les insistances de l'Etat et les efforts continus du gouvernement pour régler les dépenses administratives de l'Etat, notamment en ce qui

concerne les achats gouvernementaux, il y a toujours une exagération dans les dépenses de l'appareil administratif. C'est ce qui mène à ce que les ressources de l'Etat soient dirigées sur une fausse route, ayant par la suite des effets négatifs comme:

- (a) Le prélèvement d'une partie importante des ressources de l'Etat qui aurait dû être dirigé vers d'autres domaines de dépenses gouvernementales qui seraient d'une utilité générale pour le citoyen, au profit de la réalisation de bénéfices personnels aux responsables de l'appareil administratif. Par exemple, les dépenses de manière exagérée sur les voitures, les aménagements et la fourniture.
- (b) La baisse de la dépense gouvernementale sur les projets de développement; ce qui affecte le niveau du revenu de l'individu et l'insatisfaction de ses besoins, ce qui est en relation avec l'augmentation des chances de tomber dans la corruption.

(3) Expansion de la création des caisses privées:

Les caisses privées sont représentées par un ensemble de frais financiers qui sont imposés aux citoyens et qui sont placés dans des caisses appartenant à des sphères. Elles ne sont pas intégrées dans le bilan de l'Etat, et par la suite leurs détails ne sont pas présentés au Parlement bien qu'elles doivent être soumises à la révision de l'Autorité Nationale de Comptabilité. Selon les lois de la fondation de ces caisses, le pouvoir de les fonder ne se limite pas uniquement au Président de la république mais il englobe aussi les gouverneurs et les chefs des centres et des villages. C'est ce qui mène à l'expansion exagérée de leur fondation et la difficulté de les compter. Tout ce qui précède mène à trouver un terrain fertile aux crimes de la corruption en rapport avec ces caisses.

b) Causes Administratives:

Il y a plusieurs points faibles dans les systèmes de l'administration générale en Egypte jouant un rôle important dans la propagation de la corruption

et l'inefficacité des procédures prises pour la combattre. Ci-dessous les raisons les plus importantes et leur influence sur l'économie:

(1) Présence de failles dans les structures organisationnelles de l'appareil gouvernemental et administratif de l'Etat:

Les structures organisationnelles de l'appareil gouvernemental et administratif de l'Etat souffrent de quelques problèmes dont les plus importants sont:

- (a) L'absence de révision et de mise à jour de façon régulière; ce qui fit qu'ils ne répondent pas aux ambitions des citoyens quant aux services gouvernementaux.
- (b) L'existence d'une grande interférence entre les compétences des sphères gouvernementales, de sorte que cela entrave le travail gouvernemental et les intérêts des citoyens et affaiblit l'interrogation.
- (c) L'absence de détermination des compétences dans une même sphère de façon précise, de sorte que la responsabilité y est générale; c'est ce qui entrave le pouvoir des responsables de s'évader de la responsabilité et d'en culpabiliser les petits fonctionnaires.

(2) Bureaucratie gouvernementale et la complication des procédures:

Les services gouvernementaux souffrent de plusieurs problèmes bureaucratiques et de la complication des procédures qui contribuent dans une grande mesure à créer une atmosphère propice aux crimes de la corruption, selon l'augmentation de la charge des fonctionnaires dans les bureaux de présentation des services, à part l'entassement des citoyens qui cherchent ce service. Parmi ces problèmes, citons:

- (a) La longue durée de la période où ce service devra être accompli sans aucune date fixe pour sa fin.
- (b) L'absence de prérogatives suffisantes pour les fonctionnaires afin de montrer une flexibilité vis-à-vis de quelques formalités compliquées.
- (c) Le mauvais traitement des fonctionnaires vis-à-vis des individus et

la tendance à compliquer les procédures sans contrôle.

- (d) L'absence de moyens suffisants pour faire connaître à l'avance aux citoyens les procédures pour obtenir les services.
- (e) L'absence de réseaux de communication efficaces et clairs entre le public et les grands responsables dans les unités de service afin de résoudre n'importe quel problème qui surgirait durant le traitement, à part le formalisme des procédures à suivre en cas de plainte en rapport avec le mauvais service.
- (f) L'inconvenance des lieux de la présentation des services avec les exigences des citoyens, soit dans les places, les services ou les lieux de d'attente.
- (g) Le manque de recours de quelques lieux de présentation de service à l'utilisation de moyens électroniques et leur dépendance du facteur humain.

(3) Absence de contrôle interne dans les appareils gouvernementaux:

La faiblesse de contrôle administratif exercée sur les appareils gouvernementaux et son inefficacité mènent à l'augmentation des pratiques corrompues et à leur propagation. Les aspects les plus importants de cette faiblesse sont les suivants:

- (a) L'absence de prendre en considération des contradictions entre les intérêts chez le responsable à qui sont présentés les rapports de contrôle interne de quelques unités dans l'appareil administratif de l'Etat.
- (b) La faiblesse de contrôle centrale exercée sur les unités secondaires des appareils de l'Etat, y compris la garantie de l'efficacité de contrôle interne dans ces unités.
- (c) L'absence d'un mécanisme régulier pour vérifier l'engagement des fonctionnaires vis-à-vis des règles du comportement fonctionnel.
- (d) L'absence de mettre en vigueur des punitions efficaces et décisives dans le cas d'irrégularité; c'est ce qui confirme la culture de la négligence et celle de la corruption dans le secteur administratif.

- (e) La faiblesse des ressources financières consacrées aux opérations d'entraînement et l'absence de règles visant à assurer son orientation dans les bonnes voies, c'est ce qui mène à jouer avec.
- (f) L'absence de règles ayant relation avec le principe d'informer les citoyens à propos des pratiques corrompues dans les systèmes de contrôle interne.

(4) Systèmes de recrutement, d'évaluation et de promotion dans le poste général:

La faille dans les systèmes de recrutement, d'évaluation et de promotion mène, à part la dépendance dans la plupart des cas du recrutement des fils des fonctionnaires et le recours à la médiation, à ce que les sphères gouvernementales soient entassées de fonctionnaires de qui on n'a pas vraiment besoin, la faiblesse de la structure gouvernementale ainsi que la création de grade fonctionnaire et de niveaux administratifs multiples sans justification objective, de sorte que cela augmente les complications des procédures administratives.

(5) Systèmes des salaires:

Les failles dans les systèmes des salaires dans les unités de l'appareil administratif de l'Etat créent une ambiance propice pour la propagation des facettes de la corruption, parmi lesquelles les pots de vin, le gain illégal et l'acquisition de l'argent public. Nous citons ci-dessous les failles les plus importantes:

- (a) L'injustice dans la répartition des salaires entre les fonctionnaires dans les unités de l'appareil administratif de l'Etat.
- (b) L'absence d'une relation entre les revenus variables et la performance effective bien que la plus grande partie des salaires est les salaires variables, mais la plupart des sphères donnent à tous ses fonctionnaires des revenus variables égaux, sans prendre en considération la performance, prenant ainsi en compte les conditions économiques.

(6) Faiblesses des compétences de l'administration:

Le manque des compétences administratives convenables chez ceux qui sont en charge de l'administration de quelques appareils gouvernementaux mène à répandre les phénomènes de négligence et de nonchalance d'une part et offrir l'opportunité pour le gain illégal et l'acquisition de l'argent public d'autre part.

c) Causes juridiques:**(1) Faiblesse de la protection des témoins, des experts, des victimes:**

L'absence d'une législation totale qui organiserait les questions de protection des témoins, des experts et des victimes.

(2) Longue durée des procédures légales de la justice:

Les enquêtes et les procès dans les crimes de corruption s'étendent sur une grande période; ce qui affaiblit la force légale de dissuasion vis-à-vis des corrompus et augmente les chances de la fuite des accusés hors du pays avant d'être jugés ou la perte des preuves ou leur destruction, ou l'influence sur les témoins sans bénéficier de leur présence pour de différentes raisons comme le voyage ou la mort. C'est ce qui contribue à la consécration du sentiment général du manque de sérieux des procédures légales et judiciaires pour lutter contre la corruption en Egypte, causant un retard dans la récupération des droits et de l'argent volé dont il est question.

(3) Faiblesse dans l'exécution des punitions émises dans les crimes de corruption et la débilitedes punitions énoncées pour certains de ces crimes:

La faiblesse dans l'exécution des punitions rendues dans les crimes de punition à l'absence de réalisation de la dissuasion requise dans de tels actes. En outre, quelques punitions rendues concernant quelques crimes

de corruption en relation avec l'argent public sont débilés. Exemple: les crimes de contrebande des marchandises subventionnées qui mènent à l'augmentation du taux de sa répétitivité vu le manque de l'importance de la punition.

(4) Diversité des lois et des règlements des sphères gouvernementales et leur interférence:

Le travail dans les sphères gouvernementales est géré par de nombreuses lois, règlements et décisions. Cela mène à avoir quelques lacunes dans la mise en vigueur, suite à l'interférence entre elles, citons entre autres:

- (a) La confusion des fonctionnaires vis-à-vis de l'état actuel des procédures qui doivent être appliquées dans le travail gouvernemental et la préférence du règlement qui lui réaliserait son désir, soit de bonne ou de mauvaise intention; ce qui renforce les pratiques de la corruption.
- (b) L'augmentation des pratiques bureaucratiques étant donné que les fonctionnaires appliquent plusieurs règlements pour accomplir les mêmes procédures; c'est ce qui ouvre la voie à des pratiques de la corruption.
- (c) La difficulté qu'éprouve le citoyen dans la compréhension des lois et des règlements qui en émanent; c'est ce qui le rend sous le risque d'être dirigé par le fonctionnaire compétent, ouvrant ainsi la voie aux pratiques de la corruption telles que le fait de payer des pots de vin et bien d'autres.
- (d) La publication de nombreux règlements propres à certaines entreprises du secteur des affaires publiques dont l'argent est considéré comme public, règlements parmi lesquelles figure le rôle de l'Administration Juridique qui mènera des enquêtes concernant les irrégularités financières en désaccord avec la législation générale citée dans les lois en vigueur lors la publication de tels règlements suivant des décisions ministérielles, étant un niveau inférieur de la loi, ainsi que l'expansion de la fondation du Conseil de Discipline en elles qui, par

leur nature, sont soumises à la présidence de la sphère en question. C'est ce qui mène au camouflage de quelques irrégularités financières, outre l'absence de la protection des fonctionnaires contre la rigidité de l'administration.

d) Absence de la transparence suffisante:

La lutte contre la corruption et la limitation de ses effets négatifs exigent la présence des données et des informations précises et récentes, outre l'importance de les rendre disponibles et permettre leur échange entre les individus, sauf si elles sont secrètes ou interdites à la diffusion ou en contradiction avec les exigences de la sécurité nationale. Bien que l'Egypte ait signé les deux accords des droits économiques, sociaux et des droits politiques et civiles en 1966 ainsi que la convention des Nations Unies pour lutter contre la corruption en 2005, et l'article 68 de la Constitution de 2014, il y a quelques difficultés concernant la disponibilité des informations sur le fait de rendre disponible l'affaire générale des citoyens comme il est mentionné dans certains articles de la Convention des Nations Unies pour lutter contre la corruption, de sorte que cela s'effectue selon trois critères: à savoir la simplicité des procédures de rendre disponibles les informations, la baisse du coût matériel pour les consulter s'il y en a et les rendre disponibles dans un temps logique.

e) Causes en relation avec les arrangements institutionnels de lutte contre la corruption:

Malgré la multiplicité des sphères de contrôle concernées par la lutte contre la corruption en Egypte, il y a des entraves qui les empêchent d'accomplir leur mission de manière efficace et de faire une coordination entre elles. Les entraves les plus importantes sont:

(1) Défis auxquels font face quelques sphères de contrôle externe:

- (a) La présence de quelques contraintes procédurales concernant l'interrogation de ceux qui occupent les postes supérieurs dans l'appareil administratif de l'Etat.
- (b) L'abus de la sphère administrative de ses autorités estimées de manière à être en désaccord avec la décision prise par la sphère de contrôle de façon à anéantir les efforts des appareils pour lutter contre la corruption.
- (c) Le manque de protection nécessaire aux membres des appareils de contrôle qui leur permettrait d'accomplir leur mission.
- (d) La diminution des ressources matérielles et humaines pour quelques sphères de contrôle.
- (e) Le refus que manifestent certaines sphères chargées de l'interrogation concernant les raisons de l'arrêt des plaintes envoyées par les sphères de contrôle.

(2) La dépendance de quelques appareils de contrôle concernés par la lutte contre la corruption en Egypte du pouvoir exécutif; c'est ce qui affecte par la suite sur son indépendance.

(3) Limitation de la coordination entre les sphères de contrôle:

La limitation des mécanismes de coordination entre les sphères de contrôle et le manque de recours aux applications et aux systèmes de technologies modernes facilitant les conseils et l'échange des informations à propos des investigations et des enquêtes.

(4) Absence de la conscience suffisante chez les citoyens des sphères concernées par la lutte contre la corruption en Egypte:

- (a) Malgré la multiplicité des sphères de contrôle en Egypte, la plupart des citoyens ne les connaissent pas. Avec l'inconscience de certains

citoyens, la plupart des gens, quand leur droit est usurpé ou quand ils cherchent à nuire à d'autres personnes, ont recours à la préparation d'une centaine de plaintes qu'ils envoient à toutes les sphères compétentes ou non compétentes, à commencer par la présidence de la république jusqu'au chef de l'arrondissement où ils habitent. C'est ce qui mène à l'accumulation des plaintes aux sphères de contrôle et la perte du mécanisme de la plainte ainsi que le rôle important qu'elle doit jouer dans la lutte contre la corruption.

(b) Le rôle des appareils de contrôle n'est pas présenté auprès du citoyen.

f) Causes Sociales:

La propagation des valeurs de la transparence, de l'intégrité et de l'honnêteté dans les sociétés est considérée comme l'un des moyens les plus efficaces contre l'expansion des crimes de corruption. Cependant, la société égyptienne, durant ces dernières années, souffre de plusieurs aspects sociaux ayant par la suite un impact négatif sur ces valeurs. Citons entre autres les plus importants de ces éléments:

(1) Déclin des valeurs et des habitudes de comportement:

Cela se manifeste clairement par la propagation de certains défauts du comportement faisant suite à des conditions économiques et politiques successives.

(2) Faiblesse de la confiance à l'égard des gouvernements successifs:

Quelques pratiques négatives d'anciens régimes, telles que la faiblesse de la transparence, le refus de prendre des procédures fermes vis-à-vis des pratiques d'accaparement et la propagation de la corruption dans quelques sphères gouvernementales, l'absence de l'interrogation et le non-respect de la loi menèrent à la perte de confiance à l'égard des gouvernements successifs et l'acceptation de certains de la corruption comme étant une manière pour obtenir leurs droits.

(3) Recours au piston et le refus d'assumer la responsabilité sociative:

La présence d'une conviction chez certains citoyens selon laquelle ils ne peuvent accomplir leurs intérêts sans avoir recours au piston, outre le refus des individus, notamment ceux qui sont capables d'être présents dans la participation sociative, soit en empêchant la corruption, soit en luttant contre elle vu qu'ils considèrent qu'une telle participation est nulle.

(4) Acceptation sociale de la petite corruption:

Les raisons déjà citées menèrent à l'apparition d'une nouvelle culture, à savoir celle de la tolérance avec la corruption et sa considération comme moyen accepté socialement pour récupérer les droits.

g) Autres Causes:

- (1) La faiblesse des différents mass-médias dans la sensibilisation des citoyens des éléments du problème de la corruption, tels que ses aspects, ses causes, ses conséquences et son traitement. S'y ajoute le refus de déployer les efforts nécessaires pour diffuser les valeurs et les principes éthiques ainsi que la consécration des principes de transparence, d'intégrité et d'interrogation afin de limiter ce phénomène.
- (2) L'absence de la participation des institutions de la société civile à définir et à la sensibilisation du problème de la corruption et la faiblesse de leur pratique en ce qui concerne l'interrogation dans le domaine de la corruption.
- (3) Le refus des citoyens de reporter les actes de corruption de peur que leurs intérêts ne soient entravés ou exposés à des réactions de vengeance.

Deuxième Partie:

Cadre général de la Stratégie de Lutte contre la Corruption

Deuxième Partie: Cadre général de la Stratégie de Lutte contre la Corruption

Dans cette partie, nous abordons les principes sur lesquels se basèrent la stratégie et la méthode utilisée afin de la mettre en vigueur ainsi que la durée de la stratégie et les sphères participantes pour arriver à déterminer les points forts et les points faibles du système du travail égyptien et de lutte contre la corruption afin que nous puissions mettre en œuvre des axes et des objectifs précis, principaux et secondaires et des mécanismes d'exécution efficaces.

1- Principes sur lesquels se fonda la stratégie:

La réalisation des objectifs se base sur la prise en considération des principes suivants:

- a) Le principe de la mise en vigueur de la loi et de la séparation entre les autorités de l'Etat.
- b) L'engagement et la volonté politique. Cela englobe les trois autorités de l'Etat: constitutionnelle, exécutive et légale, conscientes de l'importance de l'existence d'une société dépourvue de corruption déployant des travaux concertés afin de garantir l'exécution de la stratégie actuelle.
- c) L'engagement total concernant la coopération et la coordination entre toutes les parties concernées, citons le gouvernement, le secteur privé ainsi que la société civile; ce qui garantit l'alliance et l'harmonie de l'exécution des politiques pour lutter contre la corruption.
- d) Le principe de gouvernance que le gouvernement doit appliquer en suivant les principes de la transparence, de l'intégrité, de la compétence, de l'efficacité et de l'interrogation et de la mise en vigueur de formalités claires et efficaces afin de réaliser des objectifs stables capables de répondre avec flexibilité aux besoins sociaux.
- e) Le respect des droits de l'homme et l'égalité entre tous les citoyens devant la loi.

- f) Le principe de l'interrogation selon lequel toutes les autorités de l'Etat sont chargées d'accomplir leurs devoirs dans la mise en vigueur de la stratégie et du plan de travail et la garantie de son efficacité.
- g) La prévention et l'intervention précaire qui permettraient au processus de limitation de la corruption et son anéantissement de s'accomplir au bon moment.
- h) Le principe de l'efficacité dans la lutte contre la corruption qui se concentre sur l'observation et l'évaluation continuelle des efforts de la lutte contre la corruption afin de délimiter les points faibles au bon moment et de prendre les mesures convenables pour les empêcher.
- i) La priorité accordé à l'intérêt général que les représentants des institutions et autorités générales doivent prendre en considération de sorte qu'elle passe avant tout autre intérêt en accomplissant leur devoir. Ils doivent s'abstenir de faire n'importe quel acte pouvant nuire à l'intérêt général et à l'argent public.
- j) Les principes de transparence et de coopération entre les secteurs privé et public qui prendraient en considération l'importance de la coopération entre la société civile et les conseils de travaux dans des activités palpables et réelles visant à empêcher la corruption.

2- Durée de la stratégie:

La stratégie durera quatre ans, à compter de décembre 2014 jusqu'à la fin de décembre 2018.

3- Sphères participantes à l'exécution:

Nul ne peut douter que la réalisation des objectifs et des politiques suggérées pour lutter contre la corruption et limiter ses effets exige beaucoup d'efforts déployés de la part de toutes les parties du processus de la lutte contre la corruption. Cela nécessite également l'exécution de ces efforts dans un cadre de complémentarité, de sorte que les parties soient capables de faire face aux

différents défis qui entraveraient la mise en vigueur de tels objectifs. De ce qui précède, se dévoile l'importance de la Commission Nationale de Coordination pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption afin d'assumer des rôles efficaces dont le plus important est la mise en œuvre de la stratégie comme étant un objectif national pour la société et déterminer les rôles de tous les éléments du processus de la lutte contre la corruption ainsi que la préparation d'un mécanisme harmonieux pour exécuter ces rôles où serait prise en considération la clarté des missions et des responsabilités des participants à la mise en vigueur. Fut prise en considération lors de la préparation de la stratégie la participation de toutes les sphères concernées comme suit:

- a) Commission Nationale de Coordination pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption et la Sous-Commission qui en émane.
- b) Le Parlement et les conseils de municipalité dans les différents gouvernorats.
- c) Le gouvernement (les ministères, les sphères, les institutions y sont dépendantes) et les unités du secteur des affaires publiques.
- d) Les appareils de l'empêchement et de la lutte contre la corruption et les sphères de l'application de la loi.
- e) Les autorités de contrôle des institutions financières et les unités de l'appareil financier ainsi que les institutions financières non bancaires (la Banque centrale d'Egypte, la sphère de contrôle financier).
- f) Les conseils nationaux, les universités et les instituts de recherche spécialisés.
- g) Les mass-médias et les agences de presse.
- h) Les organisations de la société civile.
- i) Les institutions religieuses musulmanes et chrétiennes.

4- Analyse stratégique à quatre dimensions SWOT (les points de force et les points de faiblesse dans le système du travail, la lutte contre la corruption en Egypte, les opportunités disponibles ainsi que les menaces possibles dans le milieu:

Partant du souci de lutter contre la corruption en Egypte et répondant aux engagements internationaux dans cette question, fut préparée cette stratégie en utilisant la méthode d'analyse à quatre dimensions SWOT qui aide dans une grande mesure à atteindre les objectifs visés. En effet, l'analyse à quatre dimensions SWOT se compose de deux aspects: le premier concerne l'analyse de l'état interne (les points de force et de faiblesse) concerné par l'analyse de l'état actuel effectif selon les points de force et de faiblesse. Le second concerne l'analyse du milieu externe (les opportunités et les menaces) qui prend en considération l'état actuel effectif selon les menaces régionales et internationales et les opportunités disponibles d'une part, ainsi que l'analyse du changement possible dans chacune d'elles d'autre part.

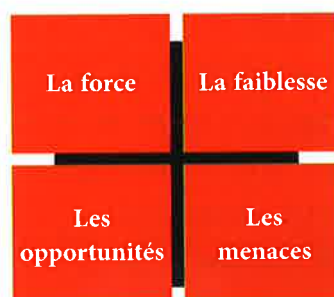


Diagramme (1): Eléments d'analyse SWOT

Ci-dessous la détermination des éléments d'analyse précédents:

a) Points de force les plus importants:

- (1) La présence d'une volonté politique déterminée pour anéantir la corruption.
- (2) La conscience du peuple égyptien des dangers de la corruption sur le niveau de vie.

- (3) La richesse du milieu législatif égyptien de nombreuses lois qui supportent les efforts de la lutte contre la corruption, outre son renforcement en promulguant un nouvel ensemble de législations dans les domaines (du lavage de l'argent, de la protection du consommateur, de l'empêchement de l'accaparement, de la protection de la propriété intellectuelle, de la prévention de la contradiction des intérêts des responsables de l'Etat, etc.).
- (4) La disponibilité de la structure institutionnelle nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie de la lutte contre la corruption représentée dans (le Parlement, la sphère de contrôle administratif, l'Autorité Nationale de Comptabilité, la sphère de contrôle financier, l'Administration Générale de la Police de l'Argent Public au Ministère de l'Intérieur, l'Unité de la Lutte contre le Lavage de l'Argent, l'Administration de l'Enrichissement Illicite au Ministère de la Justice, le parquet général et la sphère du parquet administratif, ...).
- (5) La confiance de la grande majorité des citoyens égyptiens à l'égard de l'intégrité de la justice et l'impartialité dans les jugements qu'elle rend.
- (6) La disponibilité des moyens de communication sous toutes ses formes, notamment les moyens technologiques modernes; ce qui aide à la propagation rapide des campagnes de sensibilisation.
- (7) La mise en place de la réforme administrative adoptée par l'Etat, de sorte que celui-ci place la réforme de la structure législative et institutionnelle et la lutte contre la corruption comme étant une première priorité dans le but de s'orienter à suivre un système de simplification des procédures gouvernementales dans les services offerts aux citoyens ainsi que la séparation entre celui qui présente le service, celui qui le demande et la présentation électronique des services.

b) Points de faiblesse les plus importants:

- (1) L'absence de coordination efficace entre les appareils concernés par la lutte contre la corruption ainsi que la contradiction entre les étapes et la prise de décision par une seule partie dans la mise en œuvre de certaines étapes

par les appareils concernés.

- (2) L'absence de prendre en considération de toutes les formes des crimes de corruption cités dans l'accord des Nations Unies pour la lutte contre la corruption dans les lois égyptiennes.
- (3) La dépendance de quelques appareils de la lutte contre la corruption vis-à-vis de l'autorité exécutive; ce qui limite l'indépendance requise.
- (4) La concordance entre l'autorité avec quelques capitalistes.
- (5) L'exagération dans la diffusion des cas de corruption sans faire aucune allusion à n'importe quel point positif ni diffuser des données sans preuve suffisante.
- (6) La lenteur des procédures de jugement parfois et, par suite, le retard de la punition requise.
- (7) L'élévation du nombre des fonctionnaires travaillant au sein de l'appareil administratif de l'Etat et, par la suite, la baisse des niveaux de leurs revenus en général de sorte que cela ne convient pas avec la hausse des prix et son influence sur la réponse à leurs besoins essentiels.
- (8) La présence d'une grande disparité dans les salaires entre ceux qui occupent les mêmes postes fonctionnels dans l'appareil administratif de l'Etat et le secteur général des affaires.
- (9) L'inefficacité des éléments de contrôle interne et la faiblesse des disponibilités financiers et de formations de quelques sphères de contrôle dans les unités de l'appareil administratif de l'Etat et le secteur des affaires publiques.
- (10) La complexité des procédures dans la plupart des sphères gouvernementales.
- (11) La présence d'obstacles administratifs et organisationnels qui entravent la récupération de l'argent lié aux crimes de la corruption.
- (12) La multiplicité des lois, statuts et décisions entraînant par la suite à la contradiction des mesures requises.

c) Opportunités dans le milieu:

- (1) La présence d'un milieu qui supporte la corruption.
- (2) L'approbation de l'Egypte de la convention des Nations Unies pour la

lutte contre la corruption et la convention arabe pour la lutte contre la corruption.

- (3) La diffusion croissante des nouvelles techniques, ce qui contribue à la rapidité de l'échange des informations dans le domaine de la lutte contre la corruption sur le plan régional et international.
- (4) L'augmentation de la compétitivité internationale pour la polarisation des entreprises et des investisseurs encourage le renforcement des éléments de la lutte contre la corruption.
- (5) Le profit des meilleures pratiques internationales réussies dans le domaine de l'empêchement et de la lutte contre la corruption.

d) Menaces dans le milieu:

- (1) La longue durée et la complexité des procédures pour arrêter les criminels dans les crimes de corruption.
- (2) Le classement de l'Egypte prend du recul selon les indicateurs internationaux relatifs à la lutte contre la corruption; ce qui affaiblit les opportunités de l'investissement extérieur.
- (3) La présence d'obstacles administratifs et organisationnels dans la coopération internationale pour la lutte contre les crimes de corruption et la récupération de l'argent concerné.
- (4) L'utilisation des revenus financiers provenant de quelques pratiques corrompues dans le lavage de l'argent et le financement du terrorisme.

Troisième Partie:

Parcours Stratégique

Troisième Partie: Parcours Stratégique

1- Vision:

Une société qui lutte contre la corruption et qui évoque la culture de la justice, de la transparence, de l'intégrité et de la fidélité avec un soutien de la part des appareils administratifs efficaces.

2- Mission:

La lutte contre la corruption et la limitation de ses effets négatifs sur tous les aspects administratifs, économiques, politiques et sociaux, la diffusion de la conscience de ces effets, l'augmentation des capacités des appareils de la lutte contre la corruption et la collaboration avec toutes les sphères concernées: locales, régionales et internationales, dans la lutte contre les crimes de corruption, en prenant en considération les critères internationaux et les meilleurs pratiques.

3- Objectifs internationaux de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption:

La Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption se basa sur quelques objectifs principaux et d'autres secondaires qui en émanent, comme étant une sorte d'introduction à la mise en œuvre d'un plan de travail qui comporterait les procédures exécutives que doivent suivre les sphères concernées. Ci-dessous ces objectifs:

- (a) L'élévation du niveau de la performance de l'appareil gouvernemental et administratif de l'Etat et l'amélioration des services destinés au peuple.
- (b) La consécration des principes de la transparence et de l'intégrité chez les fonctionnaires de l'appareil administratif de l'Etat.
- (c) La promulgation et la mise à jour des législations supportant la lutte

contre la corruption.

- (d) La mise à jour des procédures judiciaires afin de réaliser la justice efficace.
- (e) Le soutien des sphères concernées par la lutte contre la corruption.
- (f) L'élévation du niveau de la vie des citoyens et la réalisation de la justice sociale.
- (g) L'élévation de la conscience du peuple des dangers de la corruption, l'importance de sa lutte et le développement de la confiance des citoyens à l'égard des institutions de l'Etat.
- (h) Le renforcement de la coopération locale dans le domaine de la lutte contre la corruption.
- (i) La participation des sphères de la société civile dans la lutte contre la corruption.

ce efficace.
ption.
e la justice
orruption,
es citoyens
de la lutte
contre la

Le plan exécutif de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption

Le plan exécutif de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption

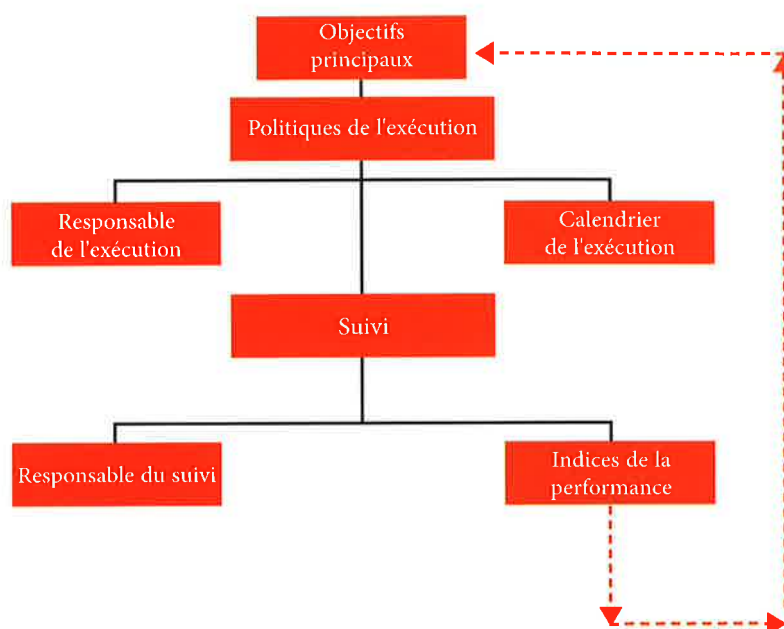


Diagramme (2): Le plan exécutif de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption

Remarque:

Commission Nationale de Coordination pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption et la Sous-Commission qui en émane seront chargées de mettre en œuvre les mécanismes détaillés pour l'exécution des objectifs stratégiques annuellement selon les priorités et les ressources financières disponibles durant la période de l'exécution du plan 2014 - 2018.

Le plan exécutif principal de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption

No.	Objectifs Stratégiques	Politiques de l'exécution	Responsable de l'exécution	Calendrier de l'exécution	Responsable du suivi	Indices de mesure de la performance
1	L'évolution du niveau de la performance de l'appareil gouvernemental et administratif de l'Etat et l'amélioration des services de clientèle.	- Rectifier et mettre à jour des structures organisationnelles. - Soutenir le contrôle interne. - Réformer les systèmes de recrutement, d'évaluation et de promotion. - Réformer la répartition des salaires. - Former les fonctionnaires suivant tous les niveaux administratifs. - Simplifier les procédures administratives et celles de clientèle en les automatisant. - Mettre en vigueur l'échange des informations entre les appareils gouvernementaux d'une manière électronique.	- La Présidence du Conseil des Ministres. - Le Ministère de la Planification, du Suivi et de la Réforme Administrative. - Le Ministère des Finances. - L'Autorité Nationale de Comptabilité. - L'Autorité Nationale de l'Organisation et de l'Administration. - Le Parquet administratif.	A moyen terme (2015 - 2016)	- Le Parlement. - La Commission Nationale de Coordination pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption et la Sous-Commission qui en émane. - La presse et les mass-médias.	- Présence d'une nouvelle répartition des salaires. - Présence des structures organisationnelles mises à jour et en vigueur. - Publication d'une nouvelle loi pour les fonctionnaires civils dans l'Etat. - Augmentation des approbations financières consacrées à la formation des fonctionnaires de l'appareil gouvernemental de l'Etat. - Des rapports de suivi préparés La Commission Nationale de Coordination pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption et la Sous-Commission qui en émane. - Les enquêtes, les sondages, les votes.

Le plan exécutif principal de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (suite)

No.	Objectifs Stratégiques	Politiques de l'exécution	Responsable de l'exécution	Calendrier de l'exécution	Responsable du suivi	Indices de mesure de la performance
2	La consécration des principes de transparence et d'intégrité dans tous les éléments du processus administratif.	• Surveiller le comportement des fonctionnaires. • Mettre en vigueur la loi de la lutte contre la contradiction des lois pour les fonctionnaires gouvernementaux et l'automatisation des déclarations du patrimoine. • Fournir les données et les informations concernant les travaux de l'appareil administratif de l'Etat sans aucun préjudice concernant la sécurité nationale et garder en secret les informations personnelles des citoyens. • Fournir les rapports des sphères de contrôle conformément à la Constitution de 2014 et aux dispositions des lois. • Répandre la sensibilisation concernant les appareils de contrôle et ses compétences dans le domaine de la lutte contre la corruption. • Publier le bilan de l'Etat d'une manière simplifiée. • Créer des sites électroniques pour toutes les sphères gouvernementales et les mettre en coordination. • Lutter contre les pratiques de corruption dans les différents secteurs et ajuster les dépenses gouvernementales.	- La Présidence du Conseil des Ministres. - Le Ministère de la Planification, du Suivi et de la Réforme Administrative. - Le Ministère des Finances. - L'Autorité Nationale de Comptabilité. - L'Autorité Nationale de l'Organisation et de l'Administration. - Le Parquet administratif.	A court terme (2015 – 2016)	- Le Parlement. - La Commission Nationale de Coordination pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption et la Sous-Commission qui en émane. - La presse et les mass-médias. - Association des primes des fonctionnaires avec leur engagement en ce qui concerne leurs comportements.	- Présence de systèmes d'automatisation des déclarations de patrimoine pour les fonctionnaires de l'appareil administratif de l'Etat. - Publication d'une loi sur la liberté d'échanger les informations. - Présence de sites électroniques mis à jour pour l'appareil de l'Etat. - Modification de la loi des adjudications et des surenchères. - Des rapports de suivi préparés par La Commission Nationale de Coordination pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption et la Sous-Commission qui en émane. - Les enquêtes, les sondages, les votes.

Le plan exécutif principal de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (suite)

No.	Objectifs Stratégiques	Politiques de l'exécution	Responsable de l'exécution	Calendrier de l'exécution	Responsable du suivi	Indices de mesure de la performance
3	Promulgation et mise à jour des législations pour lutter contre la corruption.	- Mise à jour et évolution du processus des législations pour lutter contre la corruption afin de confirmer sa relation avec la Constitution égyptienne de 2014, les traités et les conventions internationales, citons entre autres: - Promulgation d'une loi pour la protection des témoins, de victimes et des experts. - Mise à jour des législations organisant le travail et l'indépendance des appareils concernés par la lutte contre la corruption. - Mise à jour des législations des caisses privées. - Mise à jour des lois et des règlements en relation avec le travail des sphères	- Le Parlement. - La Présidence du Conseil des Ministres. - Le Ministère de la Planification, du Suivi et de la Réforme Administrative. - Le Ministère de la Justice. - Le Ministère des Affaires Etrangères. - La Commission Nationale de Coordination pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption et la Sous-Commission qui en émane. - Les sphères concernées par la lutte contre la corruption.	A moyen terme (2015 – 2016)	- La Commission Nationale de Coordination pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption et la Sous-Commission qui en émane. - Les organisations de la société civile. - La presse et les mass -médias.	- Publication de lois modernes concernées par la lutte contre la corruption. - Publication des lois et des règlements organisant le travail des sphères gouvernementales. - Des rapports de suivi préparés par la Commission Nationale de Coordination pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption et la Sous-Commission qui en émane.
4	Développement des procédures judiciaires pour réaliser une justice rapide.	- Evolution des systèmes de travail dans les sphères d'enquête et aux tribunaux tout en fournissant le soutien technique et financier nécessaire. - Soutenir les capacités des unités d'exécution des jugements judiciaires afin de réaliser le principe d'égalité. - Fondation de tribunaux compétents dans les crimes de corruption.	- La Présidence du Conseil des Ministres. - Le Ministère de la Justice. - Le Ministère de l'Intérieur. - Le parquet général. - Le parquet administratif. - Le Conseil d'Etat. - Le Contentieux de l'Etat.	A moyen terme (2015 – 2016)	- Le Parlement. - La Commission Nationale de Coordination pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption et la Sous-Commission qui en émane. - Les organisations de la société civile. - La presse et les mass -médias.	- Les taux d'exécution selon les statistiques. - L'exécution de l'automatisation des affaires judiciaires. - La construction de tribunaux compétents dans les crimes de corruption. - Des rapports de suivi préparés par La Commission Nationale de Coordination pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption et la Sous-Commission qui en émane. - Des sondages concernant la simplification des procédures judiciaires.

Le plan exécutif principal de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (suite)

No.	Objectifs Stratégiques	Politiques de l'exécution	Responsable de l'exécution	Calendrier de l'exécution	Responsable du suivi	Indices de mesure de la performance
5	Soutien des sphères concernées par la lutte contre la corruption.	- Mise à jour des structures de contrôle. - Fournir le soutien financier et technique aux appareils de contrôle de l'Etat. - Soutenir l'indépendance des appareils de contrôle de l'Etat.	- La Présidence du Conseil des Ministres. - Le Ministère de la Planification, du Suivi et de la Réforme Administrative. - Le Ministère des Finances. - L'Autorité Nationale pour l'Organisation et l'Administration. - Les sphères concernées par la lutte contre la corruption.	A moyen terme (2015 – 2016)	- Le Parlement. - La Commission Nationale de Coordination pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption et la Sous-Commission qui en émane.	- Présence de structures organisationnelles mises à jour et approuvées par les appareils de contrôle. - Augmentation de l'approbation financière des appareils de contrôle. - Publication de lois et règlements concernant l'organisation du travail des appareils de contrôle selon la Constitution de 2014.
6	Elévation du niveau de la vie des citoyens et réaliser la justice sociale.	- Augmenter les salaires et les bien répartir. - Contrôler les dépenses gouvernementales pour soutenir les projets de développement. - Augmenter le financement présenté aux petits et moyens projets. - Réduire le fardeau aux personnes dont les salaires sont très bas. - Réaliser la justice fiscale et juguler l'évasion fiscale et douanière.	- La Présidence du Conseil des Ministres. - Le Ministère de la Planification, du Suivi et de la Réforme Administrative. - Le Ministère de l'Investissement. - L'Autorité Nationale de Comptabilité. - L'Autorité Nationale pour l'Organisation et l'Administration. - La Caisse Sociale.	A moyen terme (2015 – 2016)	- Le parlement. - La Commission Nationale de Coordination pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption et la Sous-Commission qui en émane. - Les organisations de la société civile. - La presse et les mass -médias.	- Augmentation des approbations financières pour les projets d'investissement et de développement pour les deux bilans 2015 / 2016 – 2016 / 2017. - Augmentation du nombre des propriétaires des petits et moyens projets. - Augmentation des revenus fiscaux et suivi les rapports de l'évasion fiscale et douanière. - Des rapports de suivi préparés par la Commission Nationale de Coordination pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption et la Sous-Commission qui en émane. - Les enquêtes, les sondages, les votes.

Le plan exécutif principal de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (suite)

No.	Objectifs Stratégiques	Politiques de l'exécution	Responsable de l'exécution	Calendrier de l'exécution	Responsable du suivi	Indices de mesure de la performance
7	Élévation du taux de sensibilisation des citoyens du danger de la corruption et le développement la conscience des citoyens pour les institutions de l'Etat.	• Consécration des valeurs religieuses et du comportement positif. • Sensibilisation des citoyens du danger de la corruption et renforcer le rôle des citoyens dans la pratique de la contrôle publique pour affronter la corruption. • Rendre efficace le rôle des médias dans la lutte contre la corruption. • Soutenir la confiance dans les institutions de l'Etat.	- Présidence du Conseil des Ministres. - Ministère de la Planification, du Suivi et de la Réforme Administrative. - Les appareils de contrôle interne dans les différents ministères. - La Commission Nationale de Coordination pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption et la Sous-Commission qui en émane. - La presse et les mass-médias. - Les institutions éducatives et religieuses.	A moyen terme (2015 - 2016)	- Le Parlement. - La Commission Nationale de Coordination pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption et la Sous-Commission qui en émane. - Les organisations de la société civile. - La presse et les mass-médias.	- Présence de programmes éducatifs et de sensibilisation des dangers de la corruption. - Augmentation du taux des initiatives sociales pour lutter contre la corruption. - Des rapports de suivi préparés par La Commission Nationale de Coordination pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption et la Sous-Commission qui en émane. - Les enquêtes, les sondages, les votes.
8	Renforcement de la coopération nationale dans le domaine de la lutte contre la corruption.	• Mise à jour des législations et des cadres gouvernant l'échange des informations entre les sphères concernées par la lutte contre la corruption. • Mettre des mécanismes modernes pour la coordination et l'échange des informations entre les sphères concernées par la lutte contre la corruption.	- Le Parlement. - La Présidence du Conseil des Ministres. - La Commission Nationale de Coordination pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption et la Sous-Commission qui en émane.	A court terme (durant 2015)	- La Commission Nationale de Coordination pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption et la Sous-Commission qui en émane.	- Présence de systèmes pour échanger les informations entre les appareils de lutte contre la corruption. - Des rapports de suivi préparés par la Commission Nationale de Coordination pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption et la Sous-Commission qui en émane.

Le plan exécutif principal de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (suite)

No.	Objectifs Stratégiques	Politiques de l'exécution	Responsable de l'exécution	Calendrier de l'exécution	Responsable du suivi	Indices de mesure de la performance
9	Renforcement de la coopération régionale et internationale dans le domaine de la lutte contre la corruption.	- Soutenir les efforts déployés pour évoluer la coopération régionale et internationale dans le domaine de la lutte contre la corruption et récupérer les biens et promulguer des lois et des législations et ratifier les conventions. - Anoblir la représentation de l'Egypte dans les conférences régionales et internationales dans le domaine de la lutte contre la corruption. - Mettre en vigueur les clauses des conventions approuvées dans le domaine de la lutte contre la corruption. - Profiter des meilleures pratiques internationales dans le domaine de la lutte contre la corruption.	- Le Parlement. - La Présidence du Conseil des Ministres. - La Commission Nationale de Coordination pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption et la Sous-Commission qui en émane. - Le Ministère des Affaires Etrangères. - Ministère de la Justice. - Le parquet général. - Les appareils de contrôle concernés par la lutte contre la corruption.	A court terme (durant 2015)	La Commission Nationale de Coordination pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption et la Sous-Commission qui en émane.	- La tenue des stages de formation dans le domaine de la lutte contre la corruption et la récupération des biens. - Le nombre des initiatives entre les sphères nationales, régionales et internationales dans le domaine de la lutte contre la corruption, le lavage d'argent et récupération des biens. - Des conventions bilatérales pour échanger les informations entre les sphères de l'exécution de la loi. - Des rapports de suivi préparés par la Commission Nationale de Coordination pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption et la Sous-Commission qui en émane.

Le plan exécutif principal de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (suite)

No.	Objectifs Stratégiques	Politiques de l'exécution	Responsable de l'exécution	Calendrier de l'exécution	Responsable du suivi	Indicateurs de mesure de la performance
10	Participation des organisations de la société civile dans la lutte contre la corruption.	• Réviser et établir les cadres juridiques pour la fondation des associations civiles. • Encourager les organisations de la société civile à accorder l'intérêt à lutter contre la corruption tout en lui donnant la priorité. • Fournir les informations disponibles aux organisations de la société civile sans aucun préjudice à la sécurité nationale ou l'intérêt public tout en créant des chaînes de communication reliant entre les organisations de la société civile, l'appareil administratif et les appareils de contrôle de l'Etat. • Organiser la diffusion des informations de la part des organisations de la société civile et établir des cadres protégeant l'objectivité et la minutie des informations publiées.	- Le Parlement. - Présidence du Conseil des Ministres. - Le Ministère de la Planification, du Suivi et de la Réforme Administrative. - Le Ministère de Consolidation Sociale. - Les appareils de contrôle interne dans les différents ministères. - La Commission Nationale de Coordination pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption et la Sous-Commission qui en émane. - L'Autorité Nationale de Comptabilité. - La presse et les mass-médias. - Les organisations de la société civile.	A moyen terme (2015 - 2017)	- La Commission Nationale de Coordination pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption et la Sous-Commission qui en émane. - La presse et les mass-médias audiovisuels.	- Publication d'une nouvelle loi pour les associations civiles. - Augmentation du nombre des initiatives pour lutter contre la corruption. - Création de forums électroniques pour soutenir la communication gouvernementale avec les organisations de la société civile. - Existence de sujets concernant la lutte contre la corruption dans les programmes des organisations de la société civile. - Des rapports de suivi préparés par la Commission Nationale de Coordination pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption et la Sous-Commission qui en émane. - Les enquêtes, les sondages, les votes.

© Tous droits d'auteur réservés au Sous-comité National de Coordination pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption.

Il est interdit d'imprimer, de publier ou de traduire tout extrait de ce livret de quelque manière que ce soit pour un usage commercial ou non commercial sans autorisation du Sous-comité National de Coordination pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption.

Publié à la République arabe d'Égypte, 2016.

Ce livret a été conçu et imprimé grâce au soutien du projet "Soutien aux mesures pratiques contre la corruption et le blanchiment d'argent, et la promotion du recouvrement d'avoirs en Egypte", EGYX49, implémenté par le bureau régional de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour le Moyen-Orient et Afrique du Nord, et financé par l'Union Européenne.